Cinquante-neuvième année. - N ° 71 A Jeudi 10 avril 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1144

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

892 045 162 RCS Saint Etienne.
SAUDEFF.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 11, Rue Praire, 42000 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SAUDEFF Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 11 RUE PRAIRE 42000 SAINT-ETIENNE 892 045 162 RCS SAINT ETIENNE ET NOUVEAU COMPTOIR Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros Siège social : 11 rue Praire 42000 ST ETIENNE 447 886 227 RCS SAINT ETIENNE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 MARS 2025 La société SAUDEFF, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 11 rue Praire 42000 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 892 045 162 RCS SAINT ETIENNE, et la société NOUVEAU COMPTOIR, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est 11 rue Praire 42000 ST ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 447 886 227 RCS SAINT ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SAUDEFF par la société NOUVEAU COMPTOIR. La société SAUDEFF ferait apport à la société NOUVEAU COMPTOIR de la totalité de son actif, soit 141 612 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 154 050 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -12 438 euros. La société NOUVEAU COMPTOIR détenant la totalité des 1 000 parts composant le capital social de la société SAUDEFF, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de SAUDEFF détenues par NOUVEAU COMPTOIR un mali de fusion de 23 427 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SAUDEFF depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société NOUVEAU COMPTOIR. La fusion sera réalisée à l'issue de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La société SAUDEFF sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE au nom des deux sociétés le 8 avril 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les

conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

